

# Séance du 22 janvier 2013

-----

## **Convocation du 15/01/2013**

L'an deux mille treize, le 22 janvier, vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TROUVÉ Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BELLOC Hélène, CARDINI Rosaire, CRESTIAN Christine, DUBERNARD Guy, DUBREUIL Mireille, FORNASARI Jean-Claude, LESPORTES Chantal, MARTET Gérard, MOIZO Emmanuel PINÇON Laurent SOKOLOWSKI Thierry, STERVINOUC Francine, TOFFOLI Lionel, TROUVE Jacky .

## **Etaient excusés** : néant

Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion . Rectificatif : tous les élus étaient présents à l'exception de Madame CRESTIAN , excusée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé.

## **Ordre du jour de la convocation** :

- 1- Compte-rendu de la réunion Service hivernal
- 2- Compte-rendu des vœux 2013
- 3- Arrêté catastrophe naturelle
- 4- Subvention voyage scolaire
- 5- Réforme sur les rythmes scolaires
- 6- Adhésion à CONSIL 47
- 7- Dématérialisation des signatures
- 8- Achat de panneaux de basket
- 9- Questions diverses.

## **1- Compte-rendu de la réunion Service hivernal**

Monsieur le Maire indique au Conseil que tous les agriculteurs avaient été invités à cette réunion et que quasiment tous ont répondu, avec enthousiasme, à cette invitation.

Monsieur le Maire leur a présenté le projet de plan d'intervention en cas de neige pour le dégagement des routes. On dégagera en priorité les routes en pente grâce à l'utilisation de lames sur les tracteurs agricoles et on salera si nécessaire. Les interventions se feront sous le couvert de l'assurance de la Commune. Chacun se verra affecté une zone d'intervention et signera une convention avec la Mairie. Une demande sera envoyée à Monsieur le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne pour pouvoir intervenir sur les voies départementales.

## **2- Compte-rendu des vœux 2013**

La cérémonie de présentation des vœux s'est très bien déroulée, beaucoup de critiques positives sont revenues vers la Mairie. Cependant, en vue d'améliorer cette cérémonie, il serait peut-être

souhaitable d'en fixer l'heure plus tard (19h par exemple) et de remplacer la dénomination de « apéritif dînatoire » par « buffet campagnard ». Ces modifications seront vues ultérieurement.

### **3- Arrêté de catastrophe naturelle**

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté interministériel de Catastrophe naturelle concernant le gonflement des argiles a été pris en date du 13 janvier 2013. Les administrés concernés ont 10 jours pour demande copie de l'arrêté en Mairie et faire la déclaration auprès de leur assureur.

### **4- Subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe que les enseignants de l'école de VARES ont l'intention d'organiser un voyage scolaire de 2 jours à Biscarosse, les 15 et 16 avril 2013. Le budget de ce projet se monte à environ 4700€ et ils demandent une subvention exceptionnelle de 1000€ afin de pouvoir le boucler.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **5- Réforme sur les rythmes scolaires**

Monsieur le Maire présente lecture d'une lettre de Monsieur le Premier ministre concernant la réforme sur les rythmes scolaires. Cette mise en œuvre de ces mesures entraînera des frais supplémentaires importants. On ne peut pas encore en évaluer précisément le montant, compte tenu du manque de précision des textes. Dans l'état actuel des choses, le Conseil préfère remettre à plus tard une décision à ce sujet.

### **6- Adhésion à CONSIL 47**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents.

Ce service se positionne ainsi comme un soutien administratif, technique et juridique de 1<sup>er</sup> niveau aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations seront assurées à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 489 Euros pour 2013.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation seront ouverts au budget.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « CONSIL47 », résiliable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

## **7- Dématérialisation des signatures**

### **Concernant :**

- les actes soumis au contrôle de légalité (ACTES) et les Actes Budgétaires

- les bulletins de salaire et états de charges pour dématérialisation de la paye avec le comptable du trésor (et la C.R.C).

- les déclarations à l'Urssaf (DUCS-EDI)

- les échanges avec INSEE (état civil, listes électorales)

- les échanges avec la Préfecture (listes électorales)

- les échanges avec la DGI (état civil, décès)

- les données d'urbanisme vers la DGI / CAD-COM

- Toutes les formules de paiement modernes à partir des facturations de redevances, T.I.P., T.I.P.I., mensualisation

- PES-V2 : recettes, dépenses et budgets

Le Maire fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité compris les A.B. (Actes Budgétaires).

Ainsi, par le biais du dispositif de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.

Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Le Maire interpelle également les membres du conseil municipal sur l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les "données" de paye, à la trésorerie en format XML. Ces données incluent les bulletins de paies et les états de charges.

Le Maire signale également que la dématérialisation est réalisable au niveau de l'état civil, des électeurs, ... avec une télétransmission de données à l'INSEE (en application du décret n°82-103 du 22 janvier 1982) et encore à la Direction Générale des Impôts (informations relatives aux décès conformément à l'article L102 A du Livre des procédures fiscales) et en Préfecture pour les listes électorales et les tableaux.

Il est de même possible de télétransmettre à la Direction Générale des Impôts les données relatives aux autorisations du domaine de l'urbanisme et des constructions conformément aux textes en vigueur à partir du logiciel S.I.G. – patrimoine « CAD-COM ».

Enfin, le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. qui connectera le dispositif homologué « agedi-legalite » et paramétrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi, la hotline et la formation nécessaire des Elus et des personnels de la collectivité concernés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.

- De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.

- De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 215 euros /an.

- Le dispositif comprend la plateforme « agedi-legalite » homologuée, ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.G.E.D.I. utilisées par la collectivité compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et moyens de paiement tels que T.I.P. , T.I.P.I, ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2, ...

- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C....

Copie de la présente sera transmise aux différents interlocuteurs et au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour la mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

## **8- Achat de panneaux de basket**

Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat de 2 panneaux de basket mobiles pour le gymnase en complément des 2 fixes existants. Il présente un devis de €. Le conseil adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 auquel elle sera inscrite.

## **9- Questions diverses**

### **a – Vente de la parcelle ZP14**

Monsieur le Maire présente au Conseil une offre d'achat émanant de Monsieur CRESTIAN Jean-jacques concernant une parcelle de terre cadastrée ZP14, d'une contenance de 1ha 40a 74ca. Madame CRESTIAN Christine quitte la salle afin de ne pas participer ni à la délibération, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à cette cession et fixe le prix à 7000€ l'ha. En cas d'accord

de Monsieur CRESTIAN, il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférant à cette opération.

**b – Point financier**

Monsieur le Maire présente au Conseil un premier bilan de l'exécution de l'exercice budgétaire 2012. Il en ressort un excédent de 12000€ environ en section de fonctionnement et un excédent de 97000€ en section d'investissement.

**c – Chemin de Balesté**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le notaire souhaiterait qu'un permis d'aménager soit obtenu pour réaliser la cession de terrain avec Monsieur GARRAUD ; Monsieur le Maire rencontrera le géomètre à ce sujet.

**d – Cantine scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de TONNEINS a opté pour la construction d'une cuisine centrale avec liaison froide pour la restauration de ses écoles. La Commune de VARES pouvant être intéressée par ce projet pour sa propre restauration scolaire, Monsieur MOGA, Maire de Tonneins, viendra présenter ce projet au Conseil municipal de Varès le mercredi 13 février 2013.

**La séance est levée à 23 heures 15.**